



Organisation
internationale
du Travail

Discussion Récurrente sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2024

Les principes et droits fondamentaux au travail à la croisée des chemins

Conférence Internationale du Travail
112e Session, 2024



Structure

- **Contexte et objectif**
- **Le rapport en bref**
- **Points de discussion**
- **Plan de travail provisoire**
- **Informations complémentaires**

Discussion Récurrente

► Contexte

- Dans le cadre du suivi de la Déclaration sur les PDFT (1998) et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)
- 3^e discussion récurrente sur les PDFT après 2012 et 2017 et deux plans d'action 2012 - 2016 et 2017 - 2023
- Amendement de la déclaration - ajout de la SST (2022)
- Agenda 2030 pour le développement durable
- Sommet Social Mondial (2025)

► Objectif

- Comprendre et discuter des tendances en ce qui concerne les PDFT et les diverses réalités et besoins des membres de l'OIT
- Faire le point sur les résultats obtenus et les défis rencontrés par les mandants de l'OIT, l'Organisation et le Bureau
- Informer les décisions relatives au programme, au budget et à la gouvernance et guider l'Organisation dans la promotion et la réalisation des PDFT pour les cinq prochaines années.

Discussion Récurrente

- Contexte et objectif
- **Le rapport en bref**
- Points de discussion
- Plan de travail provisoire
- Informations complémentaires

ILC.112/Rapport V: Les principes et droits fondamentaux au travail à la croisée des chemins

- Chapitre 1: Principes et droits fondamentaux au travail: état des lieux et tendances
- Décrit les principaux développements et tendances au niveau mondial concernant les PDFT depuis la dernière discussion récurrente en 2017.
- Chapitre 2: Mesures visant à promouvoir l'application sur le terrain des principes et droits fondamentaux au travail
- Examine les efforts déployés par les mandants et le Bureau pour faire progresser le FPRW sur le terrain depuis 2017
- Chapitre 3: Relancer l'action en faveur des principes et droits fondamentaux au travail
- Discussion des priorités clés pour revitaliser l'action sur les PDFT à l'avenir

ILC.112/Rapport V: Les principes et droits fondamentaux au travail à la croisée des chemins

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ La dernière discussion récurrente sur les PDFT a eu lieu en 2017, à la suite de laquelle le Conseil d'Administration a adopté un plan d'action pour la période 2017-23.
- ▶ Ce rapport sert de base à l'évaluation de l'action de l'OIT et à la détermination des priorités futures.
- ▶ Reconnaissance des **PDFT** comme **droits humains universels et inaliénables** pour atteindre la justice sociale, ainsi qu'en tant que catalyseurs des droits protégés par les autres NITs, et essentiels pour atteindre les **ODD** (5, 8, 10, 16).
- ▶ ***Nature de renforcement mutuel*** des PDFT
- ▶ **“Momentum”** des PDFT:
 - 2019 - C190 : l'absence de l'exercice des PDFT comme cause structurante de la violence et du harcèlement
 - ODD et Appel à l'action du SG des Nations Unies en faveur des droits humains
 - 2022 : Amendement de la déclaration de 1998 sur les PDFT pour inclure la SST, et de la Déclaration de 2008 sur la Justice Sociale; Appel à l'action de Durban
 - 2023 : Coalition Mondiale pour la Justice Sociale

Chapitre 1 - PDFT: état des lieux et tendances

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ Depuis la pandémie de Covid-19, des **crises économiques et politiques multiples et imbriquées** ont continué à entraver la reprise du marché du travail.
- ▶ **La détérioration de l'État de droit** et du **respect des libertés civiles et des droits de l'homme** a compromis la réalisation de tous les PDFT dans certains pays.
- ▶ Les **tendances structurelles** à long terme dans le monde du travail créent un environnement difficile pour l'exercice effectif des PDFT:
 - Informalité persistante
 - Impacts négatifs croissants du changement climatique
 - Crises, conflits armés et autres situations de fragilité
 - Transformations structurelles dans l'organisation de la production et du travail
 - Changements et perturbations dans l'organisation des chaînes d'approvisionnement.
 - Formes d'emploi changeantes ou émergentes, y compris les plateformes numériques
 - Numérisation du travail, IA et apprentissage automatique
- ▶ Bien que les expériences nationales divergent, le rapport souligne la stagnation des progrès - et dans certains cas la régression - dans l'avancement des PDFT à travers le monde, ainsi que la persistance de **lacunes importantes dans leur mise en œuvre**.

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ⁷

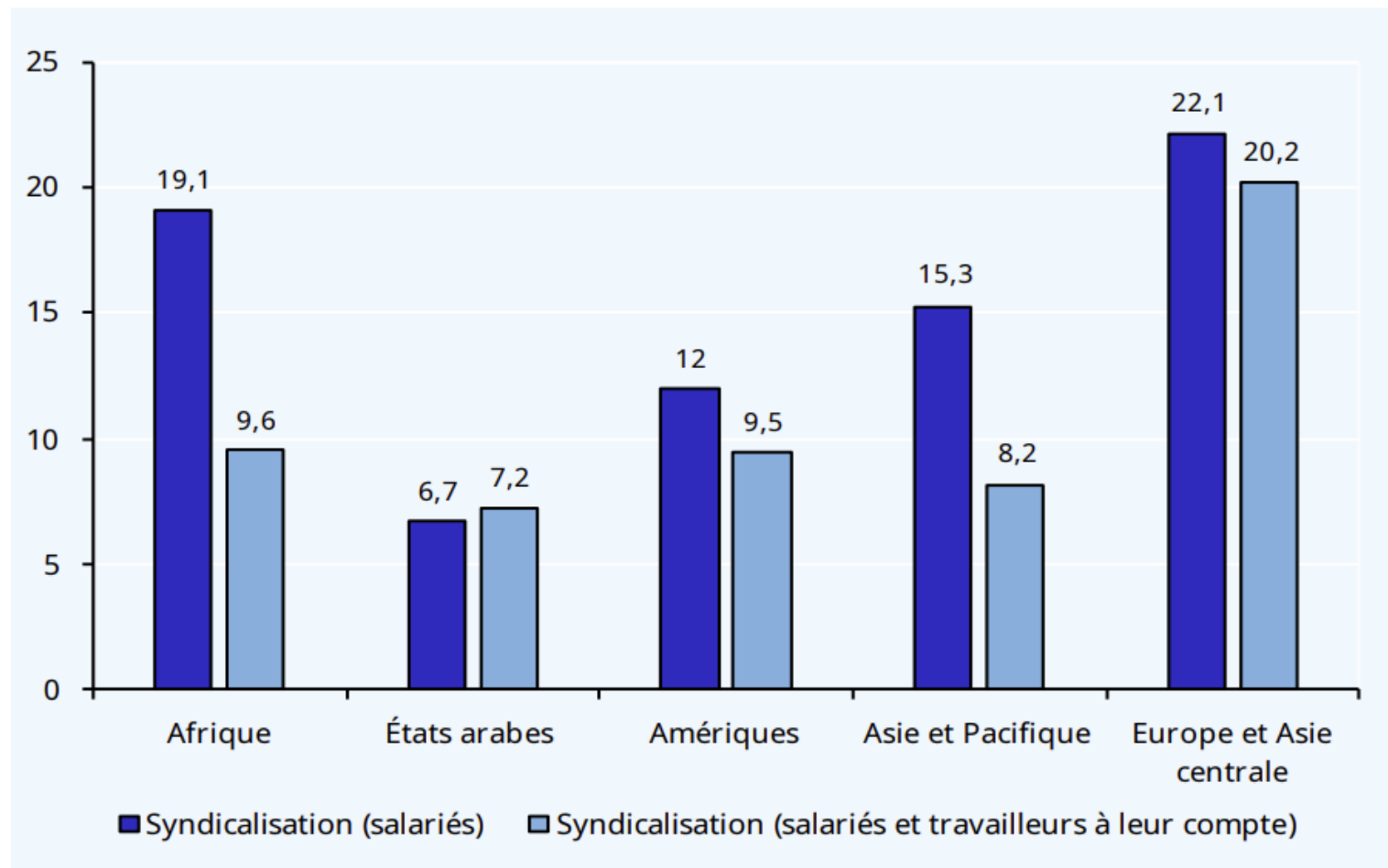
- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ Malgré leur rôle essentiel dans la réalisation des autres droits du travail, **ces droits restent considérablement remis en question** dans le monde entier.
- ▶ **Indicateur 8.8.2 des ODD: déficits** persistants dans de nombreux pays et amélioration négligeable au niveau mondial depuis 2017
- ▶ **Lenteur des progrès** dans l'avancement du **taux de ratification mondial des Conventions n° 87 et 98.**
- ▶ Sujets et cas examinés par les organes de contrôle de l'OIT
- ▶ Lois restrictives et procédures administratives lourdes
- ▶ Peu de changement ces dernières années dans la densité des **organisations d'employeurs** - priorité croissante vers la **formalisation des unités économiques informelles.**
- ▶ **Les taux de densité syndicale** ont continué à baisser au niveau mondial depuis 2017 et les écarts de représentation pour de nombreux groupes de travailleurs parmi les plus vulnérables ont persisté.
- ▶ Au niveau mondial, un **tiers des salariés de l'économie formelle** sont couverts par une **convention collective**

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

8

► Figure 1. Taux de syndicalisation, par région, 2019 (pourcentage)



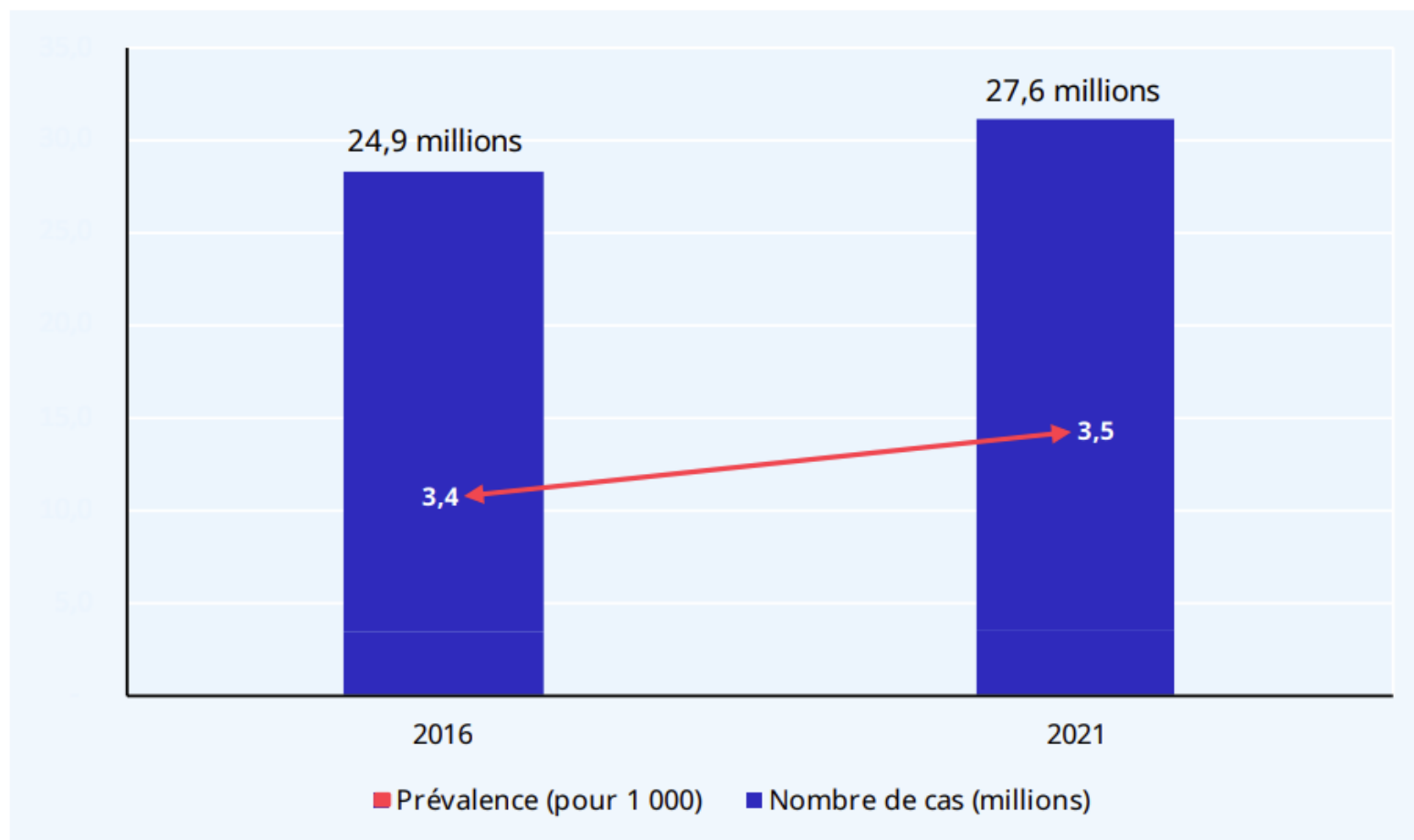
- Contexte et objectif
- **Le rapport en bref**
- Points de discussion
- Plan de travail provisoire
- Informations complémentaires

Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

9

- ▶ **Augmentation** des chiffres absolus et de la prévalence. **11.8 millions** des victimes du TF sont des femmes et des filles. **86%** du TF concentré dans le secteur privé. **Aucune région épargnée**, la moitié des cas de TF se produisant dans des pays à revenu moyen supérieur

▶ **Figure 2. Travail forcé: nombre de cas et taux de prévalence, 2016 et 2021**



- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

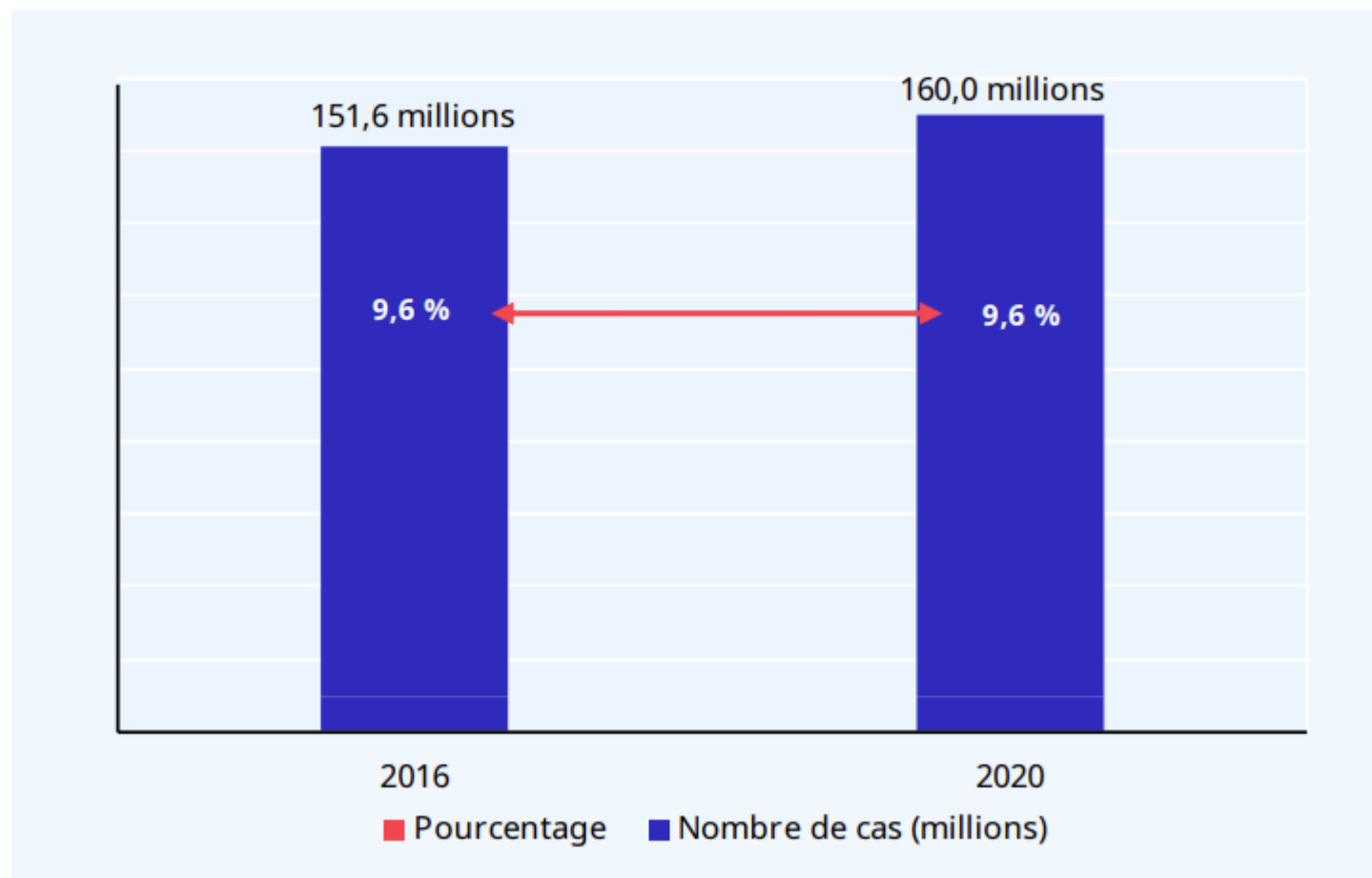
- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ Le TF est étroitement lié à des défis plus larges dans le monde du travail et ne peut être déconnecté des autres PDFT.
- ▶ Parmi ses **causes profondes** : les déficits des autres PDFT (liberté d'association et de négociation collective limitée, discrimination), en particulier les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants.
- ▶ La vulnérabilité des travailleurs est accentuée par les **défis liés à l'informalité, à la gouvernance des migrations, à l'accès à la protection sociale, à l'accès au crédit et au recrutement.**
- ▶ **Lacunes dans la législation et les cadres nationaux sur le TF** (y compris la mise en œuvre avec des ressources): un tiers des pays n'ont pas de définition juridique claire.
- ▶ Le **manque de capacités** des principales institutions publiques chargées de l'application de la loi et de l'aide aux victimes entrave les réponses au TF dans de nombreux contextes.

Abolition effective du travail des enfants

- ▶ **Régression par rapport aux progrès précédemment accomplis sur la voie de l'élimination du TI:** la prévalence reste inchangée mais le chiffre absolu a augmenté (+8 millions d'enfants depuis les dernières estimations mondiales)

▶ **Figure 3. Travail des enfants: nombre de cas et taux de prévalence, 2016 et 2020**



- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

Abolition effective du travail des enfants

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ **Réduction constante depuis 2008 en ALC et Asie-Pacifique**, tandis que la prévalence et les chiffres absolus augmentent en **Afrique** (en particulier en Afrique subsaharienne).
- ▶ **70%** des enfants en situation de TI travaillent dans **l'agriculture** (souvent dans le cadre de la main-d'œuvre familiale).
- ▶ Lien avec les différences dans les **progrès réalisés pour s'attaquer aux causes profondes du TI**, y compris la pauvreté, de l'informalité, la protection sociale des enfants et l'accès à une éducation de qualité.
- ▶ Les défis juridiques et institutionnels continuent d'entraver les efforts de lutte contre le travail des enfants dans de nombreux pays : **harmonisation de l'âge minimum, adoption ou révision des listes nationales de travaux dangereux**.
- ▶ Le renforcement et l'application effective des lois dans des domaines connexes (TF, traite des enfants, protection de l'enfance et éducation obligatoire, etc).
- ▶ Manque d'action des **inspections du travail** et des **opérateurs du système éducatif**; insuffisance des **mécanismes judiciaires et de recours** et, par conséquent, faible nombre de poursuites pour les pires formes de travail des enfants.
- ▶ Insuffisance des fonctions de soutien et de promotion, telles que **l'aide aux victimes et les services axés sur la réhabilitation et la réintégration**.

Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ La discrimination en matière d'emploi et de profession reste monnaie courante. Aux lois discriminatoires encore en vigueur dans de nombreux pays s'ajoutent des lois anti-discrimination lacunaires
- ▶ Les écarts qui subsistent entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le **taux d'activité** (25 points de pourcentage) et le **déficit d'emplois** (4,5 points de pourcentage)
- ▶ Les femmes travaillent moins d'heures que les hommes, sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs moins bien rémunérés (ségrégation professionnelle), à temps partiel et de manière temporaire, dans des formes d'emploi caractérisées par des conditions de travail difficiles, l'absence de protection sociale et une reconnaissance et une protection limitées des PDFT dans la pratique.
- ▶ **Part disproportionnée des travaux non rémunérés et des responsabilités familiales**
- ▶ **Dernières estimations mondiales : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 19 %**, avec des variations selon les régions.
- ▶ **Discrimination** résultant de la combinaison de plusieurs motifs et diverses formes de violence et de harcèlement au travail fondés sur la discrimination.
 - Afro-descendants, peuples indigènes et tribaux, minorités ethniques : écart de rémunération moyen de 18,5% pour les peuples indigènes et tribaux dans le monde (30 % dans la région ALC), risques plus élevés de TI pour les enfants indigènes.
 - Les travailleurs migrants sont confrontés aux préjugés et à la stigmatisation ; 62 % des travailleurs migrants sont dans l'informalité au niveau mondial (contre 51 % pour les nationaux). L'écart de rémunération des travailleurs migrants dans les pays à revenu élevé est de 12,6 %.
 - Les personnes handicapées (15 % de la population mondiale) sont également victimes de discrimination, de taux d'emploi et de salaires inférieurs.

Un milieu de travail sûr et salubre

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ **Le rapport en bref**
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- ▶ Des travailleurs de tous les secteurs et de toutes les régions du monde évoluent quotidiennement dans des milieux de travail dangereux et insalubres: en 2019 environ **2,93 millions** de travailleurs ont **perdu la vie** à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (2.6 million: maladies professionnelles) et plus de **395 millions** ont été **victimes d'accidents du travail non mortels**
- ▶ Amélioration globale de la sécurité sur le lieu de travail : diminution de **10 % du taux de mortalité liée au travail entre 2000 et 2019**, mais augmentation du nombre absolu de décès liés au travail (0,33 million).
- ▶ Les décideurs politiques et les partenaires sociaux accordent une attention croissante à la **santé mentale au travail**: 15 % des adultes en âge de travailler vivaient avec un trouble mental en 2019 et on estime à 12 milliards le nombre de journées de travail perdues chaque année à cause de l'anxiété et de la dépression.
- ▶ Bien que la reconnaissance d'un environnement de travail sûr et salubre en tant que 5e catégorie de PDFT représente un pas important vers l'amélioration des normes de SST au niveau mondial, en fournissant une **approche fondée sur les droits**
- ▶ Des **défis** subsistent en termes de brèche politiques et réglementaires, de collecte et d'analyse de données, de mécanismes de d'enregistrement et de notification, de capacités institutionnelles limitées - moins de la moitié des États membres de l'OIT disposaient d'une politique nationale en matière de SST en mars 2023.

Chapitre 2: Mesures politiques pour faire progresser les PDFT

- ▶ Contexte et objectif
 - ▶ **Le rapport en bref**
 - ▶ Points de discussion
 - ▶ Plan de travail provisoire
 - ▶ Informations complémentaires
- ▶ Dans le chapitre 2, le rapport donne un **aperçu des efforts déployés par les mandants** en ce qui concerne
 - ▶ L'amélioration de la législation et des politiques
 - ▶ L'action des organisations d'employeurs et de travailleurs.
 - ▶ Il donne également un aperçu de **l'action du Bureau** en faveur de la promotion des PDFT, notamment par le biais:
 - ▶ Des approches intégrées de la promotion des PDFT
 - ▶ De l'assistance technique.

Organisations de travailleurs et d'employeurs

- ▶ **Étendre la représentation** aux groupes sous-représentés, y compris les entreprises et les travailleurs du secteur informel
- ▶ **Sensibiliser** sur les PDFT et étendre les services de soutien aux groupes vulnérables par le biais de réseaux.
- ▶ Soutenir les efforts de **lutte contre le TI et le TF**, y compris dans les chaînes d'approvisionnement.
- ▶ **Lutter contre la discrimination** et **promouvoir la diversité et l'inclusion** au sein des organisations de travailleurs et d'employeurs
- ▶ **Promouvoir** les normes de **SST**

Gouvernements

- ▶ Efforts pour garantir les droits en matière de **liberté d'association, et le droit de négociation collective** (en droit et en pratique)
- ▶ Amélioration des cadres juridiques et politiques en matière de TF; mesures prises pour atténuer les risques de TF pour les travailleurs migrants
- ▶ Réformes sur **l'âge minimum d'admission à l'emploi et à la participation d'enfants à des travaux dangereux**
- ▶ Politiques et approches intégrées pour s'attaquer aux **causes profondes du TI**
- ▶ **Réformes visant à supprimer les mesures discriminatoires** concernant l'emploi et la profession des femmes ou d'autres formes de discrimination.
- ▶ **Principes et droits en matière de non-discrimination** dans les négociations collectives et les conventions collectives.
- ▶ Législation en faveur de **l'égalité de rémunération**
- ▶ Amélioration des conditions de travail dans **l'économie du soin**
- ▶ Extension des protections **légalles en matière de SST, amélioration des politiques, des normes et des cadres/mécanismes de SST.**
- ▶ Soutien à la promotion du respect, par les entreprises, des droits humains
- ▶ Réformes juridiques et/ou **dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux**

- ▶ **Réformes législatives concernant la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; renforcement des organisations de travailleurs et d'employeurs** au niveau national.
- ▶ **Politiques sur le TI et TF**; listes de travaux dangereux interdits aux enfants.
- ▶ Aborder les PDFT dans les **situations fragiles ou de crise**
- ▶ **Aligner la législation et intégrer l'égalité de genre et la non-discrimination** dans les interventions de coopération au développement.
- ▶ Aborder la question du **TI et TF dans les chaînes d'approvisionnement** et promouvoir le respect des PDFT dans les opérations commerciales.
- ▶ **Centre d'excellence pour la recherche et les statistiques sur les PDFT**; rapports mondiaux, suivi des progrès réalisés dans le cadre des ODD. Recherche et collecte de données au niveau national pour aider à faire progresser la politique et l'action sur les PDFT; outils, méthodes et capacités parmi les mandants.
- ▶ **Action normative**: 2022 - SST en tant que nouveau PDFT, progrès vers la ratification universelle des Conventions fondamentales (C182) et la ratification d'autres instruments connexes (C189, C190).
- ▶ **Partenariats à l'échelle du Système des Nations Unies**, y compris la participation aux UNSDCF, à l'Alliance 8.7, EPIC, entre autres.
- ▶ **Partenariats multilatéraux** (G7, G20, BRIC, IFC) et **régionaux** + avec les organisations de travailleurs et d'employeurs (*CLP, GBNFL, Global Business and Disability Network*)

- ▶ De nombreuses mesures importantes ont été prises pour faire progresser les PDFT au niveau national, mais elles sont insuffisantes, tant en termes d'ampleur que de portée.
- ▶ **Il reste encore beaucoup à faire** - aux niveaux juridique, politique et institutionnel - pour inverser les tendances négatives et faire progresser les PDFT
- ▶ Des **approches plus intégrées et holistiques**
- ▶ **Accorder une attention adéquate et égale aux cinq catégories** de PDFT.
- ▶ Améliorer **la coordination et la cohérence** dans la promotion des PDFT au sein du Bureau
- ▶ Attention portée à **l'intégration des PDFT dans 5 domaines critiques (*informalité, crises, chaînes d'approvisionnement, transitions justes et modalités de travail changeantes*)** afin de s'attaquer aux causes profondes des déficits en matière de PDFT.
- ▶ Accent mis sur **la ratification et la mise en œuvre** des normes fondamentales du travail
- ▶ Renforcer les **synergies** entre les **mécanismes de coopération au développement et de contrôle**
- ▶ Investir dans **la recherche et la collecte de données** afin de mettre en place des actions fondées sur des preuves
- ▶ **Mesurer et suivre l'impact** dans l'ensemble du portefeuille de coopération au développement des **PDFT**
- ▶ Tirer parti des **partenariats et des alliances stratégiques** - et positionner la centralité des PDFT dans la Coalition Mondiale pour la Justice Sociale, le Sommet de l'Avenir des Nations Unies 2024, le Sommet Social Mondial 2025.
- ▶ Financement durable - au niveau national, régional et mondial, y compris les IFI et la coopération Sud-Sud.

Discussion Récurrente

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ Le rapport en bref
- ▶ **Points de discussion**
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ Informations complémentaires

- Depuis la dernière discussion récurrente, tenue en 2017, quels sont les changements les plus importants qui se sont produits et quelles en ont été les incidences sur le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail?
- Quelles politiques, initiatives et pratiques mises en œuvre aux niveaux national et mondial ont contribué au respect, à la promotion et à la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, et quels enseignements les États Membres de l'OIT et le Bureau devraient-ils tirer du bilan de la stratégie intégrée sur les principes et droits fondamentaux au travail (2017-2023) et des défis mis en évidence par celui-ci pour faire progresser la justice sociale?
- Comment, dans sa quête de justice sociale, l'Organisation peut-elle intensifier son appui aux États Membres, notamment dans le cadre d'une stratégie intégrée, et quels efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail? Quelles priorités devraient être définies dans les domaines des partenariats, de la cohérence des politiques à l'échelle internationale, du renforcement des capacités institutionnelles, de la recherche, de la coopération pour le développement, des programmes par pays de promotion du travail décent et de l'action normative? Quelles mesures le Bureau et les États Membres devraient-ils prendre pour parvenir à la ratification universelle et à la mise en œuvre effective des dix conventions fondamentales de l'OIT et du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930?

► Discussion Récurrente

- Contexte et objectif
- Le rapport en bref
- Points de discussion
- **Plan de travail provisoire**
- Informations complémentaires

- **3 et 4 juin:** Discussion générale
 - **[5 juin:** distribution des conclusions provisoires du Bureau]
- **6 et 7 juin:** Groupe de rédaction
 - **[8 juin:** réception des amendements]
 - **[9 juin:** distribution des amendements]
- **10 au 12 juin:** Discussion des amendements
- **Présidente:** Amb. Claudia Fuentes Julio (Chili)

Discussion Récurrente

- Contexte et objectif
- Le rapport en bref
- Points de discussion
- Plan de travail provisoire
- Informations complémentaires

► Stratégie Intégrée de l'OIT sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2017-2023



La Stratégie Intégrée de l'OIT sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2017-2023

La Stratégie Intégrée de l'OIT sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2017-2023 a identifié **quatre catégories de changement « imbriquées »** et des résultats escomptés dans huit domaines:

- Politiques publiques et gouvernance
- Autonomisation et protection
- Partenariats et plaidoyer
- Connaissances et données



La Stratégie Intégrée de l'OIT sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2017-2023

La stratégie intégrée identifie **trois priorités thématiques** pour la coopération technique en matière de PDFT et décrit comment chacun des quatre principes et droits fondamentaux initiaux sera abordé dans le cadre de ces priorités :

- Promouvoir les PDFT dans les **économies rurales et informelles**
- Promouvoir le respect des PDFT dans les **entreprises et les chaînes d'approvisionnement**
- Promouvoir les PDFT dans les **situations de crise et de fragilité**



Discussion Récurrente

- ▶ Contexte et objectif
- ▶ Le rapport en bref
- ▶ Points de discussion
- ▶ Plan de travail provisoire
- ▶ **Informations complémentaires**

- Information sur la Commission de DR sur les PDFT 2024
- Rapport: Les principes et droits fondamentaux au travail à la croisée des chemins. ILC.112/V(2024)
- Suivi au sein du Bureau de la résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101e session (2012) GB.328/POL/7
- Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail (2017)
- Stratégie Intégrée de l'OIT sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail 2017-2023